

# COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

---

### PROCÈS-VERBAL

(procès-verbal approuvé par délibération n°2023-13 du 8 décembre 2023)

---

Le vendredi 29 septembre 2023 à 10 heures 11, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER.

*Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (127/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.*

**M. SADDIER** ouvre la séance et présente ses excuses pour le retard. Il salue les participants, notamment Madame la Préfète de Région, la Directrice-adjointe de la DREAL, les élus du Comité de bassin, le Directeur Général de l'agence de l'eau et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Il exprime son profond regret d'assister à la dernière séance de M. Laurent ROY qui ne sera plus là dès lundi prochain. Un pot de départ aura lieu à l'issue du Comité de bassin et tous les participants sont invités à y participer.

Il souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux élu(e)s : au titre des représentants des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Mme Claude GALLIN-MARTEL, en remplacement de Mme Camille MARCON, et Mme Martine ROUSTANT en remplacement de Mme Hélène WATT ; au titre des représentants de la pêche maritime, M. Manuel LIBERTI en remplacement de M. Christian MOLINERO ; au titre des représentants des distributeurs d'eau M. Didier BENARD en remplacement de M. Cyril CHASSAGNARD et Mme Caroline DUPEUBLE en remplacement de Mme Laurence PEREZ ; au titre des représentants des sociétés d'aménagement régional, M. Benoit MOREAU en remplacement de M. Jean-Luc IVALDI.

Les points majeurs de l'ordre du jour sont les suivants : Le plan d'adaptation au changement climatique et l'avis conforme sur les taux de redevance pour l'année 2024.

Il remercie les représentants d'EDF et de la filière nucléaire. Sur le premier point, il sera proposé un pas en avant significatif sur une nouvelle manière de gérer le nucléaire. Cela fera l'objet de discussions. Sur le deuxième point, suite au Plan eau voulu par le président de la République et aux discussions qui ont eu lieu depuis le mois de mars, il annonce une augmentation des redevances votée en Conseil d'administration de l'agence. Cette augmentation, limitée, aura pour avantage une rentrée de redevances supplémentaires dès l'année 2025. Il demande que cette augmentation soit votée ce matin afin de ne pas perdre une année de soutiens financiers pour les actions que chacun souhaite mener. Enfin, il salue l'action du Ministre Christophe BECHU qui permet aux agences, avec les mesures financières du plan « eau », de retrouver une capacité financière d'intervention des agences équivalente à celle qu'elles avaient avec que les agences ne financent l'OFB.

Cependant, il est nécessaire d'augmenter les redevances pour financer cette augmentation des moyens financiers. En projet de loi de finances 2024, il est prévu d'introduire des taux planchers sur les redevances de prélèvement, dont certaines, qui concernent notamment l'irrigation, sont particulièrement basses dans le bassin Rhône-Méditerranée. Sur les 475 millions d'euros prévus, une partie sera financée par une augmentation à hauteur de 100 millions d'euros par an des redevances qui seront payées pour le refroidissement des centrales nucléaires, à hauteur de 20 millions d'euros par an par les redevances des industriels et à hauteur de 10 millions d'euros par an par les redevances des agriculteurs

Par ailleurs, il est aussi prévu la mise en place d'un fonds hydraulique dédié au financement des projets d'irrigation, qui sera doté de 30 millions d'euros par an.

Il rappelle à toutes et à tous qu'avec le réchauffement climatique et avec les 180 mm d'évapo-transpiration supplémentaires, si des efforts collectifs ne sont pas réalisés, il n'y aura plus d'eau pour tout le monde, compte tenu de la croissance de population dans le bassin Rhône-Méditerranée. Il propose d'agir ensemble avec un effort collectif, équitablement réparti.

M. SADDIER termine en demandant de ne pas mélanger l'effet des dispositions prévues dans le projet de loi de finances et l'augmentation limitée des redevances négociée depuis le mois de mars, suite aux annonces du président de la République. Il formule le vœu que le Comité de bassin vote cette première augmentation des redevances qui avait été, après discussions en Conseil d'administration, jugée indispensable.

**Mme BUCCIO** partage les propos de M. SADDIER. Elle salue l'action et l'implication Directeur Général durant ses huit années passées à la tête de l'agence de l'eau et regrette de n'avoir pu travailler que huit mois sur les huit années qu'il a passées à l'agence. Elle lui est reconnaissante de tout ce qu'il a pu lui apporter sur les travaux, la méthode et sur la façon de travailler ensemble pour maintenir les équilibres.

Elle insiste sur l'importance des deux sujets à l'ordre du jour. Ils sont absolument nécessaires pour mettre en œuvre une politique de l'eau la plus ambitieuse possible sur tout le bassin Rhône-Méditerranée. Des mesures et des moyens doivent être développés. C'est un impératif pour répondre aux épisodes de sécheresse intenses et prolongés auxquels le bassin a été confronté. Cette situation, si elle persistait, pourrait devenir critique pour l'étiage des rivières en 2024, mais plus terrible encore pour l'alimentation en eau potable, notamment sur les secteurs où elle dépend essentiellement des nappes souterraines qui ont, pour beaucoup, atteint un niveau historiquement bas fin septembre. Mme BUCCIO souhaite ardemment que l'exceptionnel ne devienne pas le quotidien. Une gestion extrêmement ambitieuse et résolue doit donc être menée concernant la réduction des prélèvements en eau. Elle est chiffrée à 10 % d'ici 2030 par le Plan national eau annoncé par le président de la République le 30 mars dernier.

Pour se faire, un certain nombre de leviers seront activés : le premier est l'évolution des taux de redevance de l'agence afin d'obtenir les moyens financiers supplémentaires pour pouvoir mettre en place le Plan eau dès 2025. Le gouvernement a pris des arbitrages avec la fixation de taux planchers des redevances et l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse à partir de 2026. L'avis favorable des membres du Comité de bassin sera indispensable et aura également pour effet une incitation à la sobriété de l'utilisation de la denrée eau, en corrigeant un prix moyen de l'eau encore trop souvent faible. Le deuxième levier est la définition d'objectifs concrets à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et déclinés localement, ainsi qu'une adaptation au changement climatique qui permettra de décliner le Plan eau entre les différents usages.

Mme BUCCIO remercie chacun pour ses contributions qui ont conduit à la deuxième présentation du plan révisé, et rappelle l'urgence d'agir et de s'engager sur des objectifs d'adaptation concrets et mesurables à moyen terme. 30 défis engageront tout le monde, collectivement, avec l'accompagnement des services de l'État, sous la forme de 10 actions phares. L'objectif est la réussite des défis du PBACC. Mme BUCCIO en rappelle les points forts : contribuer à la mise en place dans chaque sous-bassin d'objectifs chiffrés de réduction des prélèvements pour le respect de la ressource locale et des besoins des milieux aquatiques ; réviser progressivement les autorisations de prélèvement pour acter les économies réalisées dans le cadre des PTGE ; accompagner les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des réseaux de distribution mis en difficulté en 2022 et améliorer le rendement des réseaux des communes du bassin. Les préfets du bassin soutiendront ces actions.

Mme BUCCIO insiste sur l'importance des enjeux discutés aujourd'hui. Le dérèglement climatique et ses conséquences, s'agissant de la gestion et du partage de l'eau, constituent des défis qui obligent à un effort collectif auquel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Plus que jamais, l'instance de ce jour est d'une importance majeure pour les années à venir. Il s'agit, ensemble, de trouver le juste équilibre.

## **I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2023**

**M. SADDIER**, en l'absence de remarque, procède au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2023-6.**

### **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2023**

**M. SADDIER**, en l'absence de remarque, procède au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2023 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2023-7.**

## **II. ÉLECTION ET DÉSIGNATION**

### **1. DÉSIGNATION A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS (CRMNa)**

**M. SADDIER** donne la parole à M. ROY.

**M. ROY** rappelle la composition de la CRMNa et informe d'un poste vacant causé par le départ de Mme Caroline DEPALLENS, ex-conseillère départementale du Var. Il faut procéder à son remplacement par une personne issue du quatrième collège, c'est-à-dire le collège des élus du comité de bassin. La remplaçante de Mme Caroline DEPALLENS au Comité de bassin est Mme Andrée SAMAT. Si elle est d'accord et si le collège des élus n'a pas d'autre proposition, elle pourrait prendre la suite.

**M. SADDIER**, relève que le collège des élus ne propose personne. Et que Mme SAMAT n'est pas présente. Il annonce que cette fonction lui sera proposée. Si elle refuse, un autre candidat devra être désigné.

Ce point est reporté à la prochaine séance du comité de bassin.

## **2. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE À LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE SAÔNE-DOUBS**

**M. SADDIER** donne la parole à M. ROY.

**M. ROY** explique qu'une vice-présidence est vacante pour la commission géographique Saône-Doubs, suite au départ de Mme Camille MARCON.

**M. PULOU** propose la désignation de M. Pascal BLAIN, représentant de France Nature Environnement de Franche-Comté.

**La désignation de M. Pascal BLAIN est approuvée à l'unanimité par délibération n°2023-8.**

## **III. AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE SUR LES TAUX DE REDEVANCE POUR L'ANNÉE 2024**

**M. SADDIER** rappelle la délibération approuvée par le Conseil d'administration de l'agence de l'eau. Si le vote est conforme, elle s'applique. S'il ne l'est pas, cela bloque la mécanique et une année sera perdue.

**M. ROY** souhaite rappeler le timing qui lui semble important. Le gouvernement a annoncé une augmentation du plafond de redevances (des recettes) pour les six agences de l'eau de 150 millions d'euros pour 2024, dont elles ne profiteront pas immédiatement, car les taux votés maintenant ne produiront leur effet en terme d'encaissement de recettes qu'en 2025. En 2024, les nouvelles dépenses se peuvent être financées que sur la trésorerie de l'agence de l'eau. . En 2024, les agences seront autorisées à décider 450 millions d'euros d'aides de plus et à encaisser 150 millions d'euros de de redevance en plus.

Pour 2025, le gouvernement a annoncé une augmentation du plafond de recettes, donc de redevances, de 325 millions d'euros pour les six agences de l'eau (475 millions d'euros du Plan eau, moins 150 millions d'euros de prime sur épuration qui ne seront plus versées). Il faut donc trouver 325 millions d'euros pour les six agences en recettes supplémentaires pour financer le Plan eau. Le Conseil d'administration a donc proposé une première augmentation, limitée, des redevances pour commencer à obtenir des recettes supplémentaires. L'augmentation qui sera votée rapporte environ 18 millions d'euros à l'agence, ajoutés aux 50 millions d'euros de primes qui ne seront pas versées. Cela fait à partir de l'année 2025 68 millions d'euros de capacité de dépenses supplémentaires, voire jusqu'à 80 millions d'euros avec le jeu des acomptes, montant à rapprocher d'un besoin de financement en régime de croisière de 125 millions d'euros.

En 2026 entreront en vigueur les augmentations de redevance annoncées par le gouvernement, prévues dans le cadre du projet de loi de finances. Elles serviront à fixer en 2024 les taux de redevance. Les taux devront donc être délibérés et votés en 2024. Ces taux impacteront le calcul des redevances en 2025 et la perception des redevances en 2026. Il y aura un rééquilibrage très important au bénéfice des usagers domestiques de l'ordre de 100 millions d'euros. Les redevances de prélèvement pour les énergéticiens sur le bassin permettront un gain supplémentaire de plus de 60 millions d'euros. Il faut y ajouter une augmentation des redevances pour les industriels de l'ordre de 20 millions d'euros, plus une autre pour les usagers agricoles de l'ordre de 10 millions d'euros.. Enfin, s'ajoute la possibilité d'une redevance sur les artificialisations, sous la forme d'une taxe sur les plus-values liées aux ventes de terrains rendus constructible. Elle pourrait rapporter à l'échelle nationale de l'ordre de 100 millions d'euros de plus aux agences.

En l'état, le projet de loi de finances permettrait de financer les dépenses supplémentaires du 12<sup>ème</sup> programme de l'agence RMC sans contributions supplémentaires des usagers domestiques au-delà de ce qui aura été voté en 2023.

**M. SADDIER** ouvre le débat.

**M. BOUCHER** assure que l'été 2022 et l'arrêt de plusieurs usines ont montré l'importance de ce sujet dans la survie des entreprises et l'urgence à agir. Les industriels s'efforcent de réduire leur empreinte en eau et investissent massivement dans ce but, souvent sans l'aide de l'agence de l'eau.

Les industriels ne souhaitent pas que soit détournée une partie des budgets en investissements prévus par les entreprises au profit des redevances eau. Ils souhaitent une sélectivité accrue et avec des compensations. Ils se disent préoccupés par le Plan eau mis en place par le gouvernement conduisant à l'évolution des taux et chiffrant à 475 millions d'euros les besoins supplémentaires d'aides. Cette mesure particulière ne touche pas l'industrie. La réforme des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte promises à iso fiscalité entraînera là aussi une augmentation de redevances pour certains industriels. Enfin, dans le programme d'intervention actuel, les aides reçues par les industriels sont inférieures aux redevances payées. Cet écart croissant entre aides et redevances n'est pas justifié et risque d'augmenter plus encore pour EDF, pour sa production nucléaire décarbonée.

Les industriels demandent donc que des montants d'aide soient clairement identifiés pour des actions prévues en leur faveur afin de couvrir tous les domaines sensibles, qu'une aide adaptée permette de donner des moyens aux gros comme aux petits établissements industriels. Ils s'inquiètent pour 2025, avec l'augmentation annoncée sur les taux de redevance, avec la mise en place des taux planchers et des conséquences que cela aura sur leurs capacités à agir. Pour cette raison, les représentants industriels au comité de bassin s'abstiendront.

**M. ROYANNEZ** reconnaît que le monde agricole s'était positionné pour valider cette hausse. Depuis, il a beaucoup d'attentes par rapport au 12<sup>ème</sup> programme et aux investissements à faire pour assurer l'évolution face au changement climatique. M. ROYANNEZ fait remarquer que l'agriculture est la base de la nourriture de tous les jours. Il rappelle aussi les économies d'eau réalisées ces dernières années en supprimant le gravitaire pour passer sur des réseaux d'irrigation sous pression. En plus de la hausse de 42 % avec ce qui est voté par le Conseil d'administration de l'agence, les agriculteurs prévoyaient d'accepter jusqu'à un doublement de la redevance. Ils sont aujourd'hui contre une augmentation du taux plafond des redevances irrigation comme annoncé par M. BÉCHU. En effet, sur les 10 millions d'euros qu'il faudrait faire remonter au niveau agricole, 70 à 75 % seront payés par RMC, car la note est de plus de 7 millions d'euros supplémentaires pour le monde agricole.

Les agriculteurs ont besoin de défendre les actions sur la sécurisation de l'eau, les cultures à bas niveau d'intrants. C'est ce qui entre dans la planification écologique annoncée par la Première Ministre au sujet de la biomasse, sur le développement de nouvelles surfaces irriguées qui va vers plus d'eau consommée. Des économies d'eau sur le territoire devraient permettre de couvrir de nouveaux besoins, liés notamment à l'évapotranspiration beaucoup plus forte. Les agriculteurs demandent une aide pour pouvoir s'adapter face au changement climatique. Ils s'abstiendront pour le vote.

**M. PULOU** estime que les membres du comité se sont engagés à demander cette augmentation. Il ne comprend pas que certains veulent reculer aujourd'hui. Cela semble incohérent et inacceptable. Les arbitrages rendus au niveau du Conseil d'administration étaient pourtant très clairs et montraient le chemin. M. PULOU estime également que l'augmentation destinée aux usagers domestiques est minime et devrait globalement baisser leur pourcentage dans les contributions. Les discours qu'il a entendus lui semblent irrecevables. Il soutiendra l'engagement de M. SADDIER et votera pour.

**M. BONNETAIN** remarque que l'agence de l'eau est de plus en plus sollicitée. Cela demande de l'argent et nécessite que celui-ci puisse être collecté. C'est ce que permet aujourd'hui l'État. Il comprend que les augmentations envisagées fassent des mécontents. Il constate que souvent les élus, s'ils sont sensibles au changement climatique, méconnaissent les procédures de l'agence. Or l'intérêt c'est qu'aujourd'hui, cette dernière a un moyen de pouvoir intervenir sur les collectivités et il faut s'en féliciter. M. BONNETAIN note que l'augmentation d'un centime pour les usagers domestiques est insignifiante par rapport aux taxes sur les carburants, par exemple. Le prix de l'eau est encore trop bas par rapport à la multiplicité de services qu'offre le bassin versant (hydroélectricité, agriculture, tourisme).

**Mme JUSTE** s'inscrit en faux sur ce qui vient d'être dit. Les villes font beaucoup appel à l'agence de l'eau et ont même avec elle beaucoup de projets. Elle déplore que 26 % des consommateurs portent 80 % des recettes. Elle ne veut pas jeter la pierre aux agriculteurs qui utilisent l'eau et de l'électricité, pour le bien de tous, mais craint que les administrés ne finissent par se poser des questions. Une augmentation d'un centime entraînera-t-elle de meilleurs gestes ? Car les consommateurs sont ceux qui polluent le moins l'eau et cette augmentation fait figure de double peine. Elle estime que c'est à l'État d'aider l'industrie et non aux consommateurs. Elle dénonce le décalage dans le temps entre 2024 et 2026, et le montant exorbitant des sommes évoquées. Elle demande que soient envisagés d'autres mécanismes que celui de faire payer le consommateur.

**M. PAUL** estime que la présente délibération est tout sauf une surprise. Elle a fait l'objet d'une concertation avec les représentants des membres du Comité de bassin, a généré de lourds débats, y compris au Conseil d'administration, a été adoptée par le Conseil d'administration et a fait l'objet d'un consensus. Il ne comprend pas le rétropédalage en Comité de bassin sur l'engagement pris. Les annonces de la mise en œuvre du Plan eau et les arbitrages du projet de loi de finances 2024 n'ont rien à voir avec la délibération d'aujourd'hui. Elle permettra plutôt à l'agence, en 2025, de dégager des recettes liées à l'augmentation du plafond de dépenses, pour laquelle tous les membres du Comité se sont battus depuis des années. Il s'étonne, alors que l'État donne enfin la possibilité d'avoir les moyens supplémentaires pour intervenir davantage dans tous les domaines, que certains s'offusquent de ce réajustement à la marge des redevances.

Quant au PLF, même s'il comprend à la base l'incompréhension du monde agricole face à l'accumulation d'annonces qui n'ont rien à voir avec le monde de l'eau, M. PAUL estime que les agriculteurs ne sont pas perdants, bien au contraire puisque le prélèvement générera un retour sur investissement bien supérieur à la contribution.

**Mme MAGNAN**, qui a reçu le pouvoir de Mme MARTIN, indique que la Région PACA s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

**M. BRELY** est d'avis que ce taux de redevance n'est pas assez dissuasif face aux économies qu'il faudrait faire pour la préservation de l'eau et du milieu aquatique.

**M.FAURE** informe que le collègue des représentants des consommateurs votera pour, car il est pour le partage de l'effort à faire face aux problèmes d'eau, d'autant plus que l'augmentation est minimale. Il s'interroge toutefois sur la surveillance des prélèvements ainsi que sur l'évolution de l'assiette, car sur l'année 2022-2023, la consommation d'eau a considérablement évolué.

**Mme GROSERRIN** évoque les usagers domestiques et les services publics d'eau potable. Selon elle, il n'est pas possible de faire face aux enjeux de raréfaction de la ressource sans une augmentation et un rééquilibrage des contributions. Des mesures fortes doivent être prises pour y contribuer de la manière la plus juste possible. Elle souligne également la situation paradoxale entre la nécessité de réduire la consommation d'eau et la baisse des budgets des services publics d'eau potable que cela entraînera. Elle ne peut être enrayée qu'en augmentant le prix de l'eau. Mais le principe de « l'eau paye l'eau » risque de connaître certaines limites.

**Mme BOURDIN** approuve la remarque de Mme GROSERRIN. Pourtant, elle souligne que certaines métropoles envisageraient une part gratuite des premiers mètres cubes. Le CLCV Rhône qu'elle représente n'y est pas favorable, préférant un montant symbolique social des premiers mètres cubes. En outre, la gratuité implique de faire payer la note aux commerçants et aux industriels.

**M. SADDIER** remercie pour cette remarque mais souhaite cependant que le débat ne soit pas ouvert sur cette question, qui sort du cadre des attributions du Comité de bassin.

**M DESBRUS** souligne qu'il est incontournable que l'effort soit fait par tous et regrette de ne pas avoir été associé aux négociations qui ont eu lieu cet été avec la profession agricole.

**M. LAVRUT** informe qu'au Conseil d'administration, les usagers économiques ont fait le choix de s'abstenir. En effet, même si les premières augmentations de 2024 génèrent des recettes, il craint ce qu'il y a dans le projet de loi de finances et les augmentations qui vont mettre en difficulté la production agricole française.

Il souligne que les agriculteurs français, lorsqu'ils subissent des charges supplémentaires, laissent des parts de marché à une concurrence étrangère au bilan écologique négatif, puisque ces produits viennent de loin, des produits phytosanitaires interdits en France sont utilisés et la main-d'œuvre est sous-payée. Ce débat est un débat de société.

**M. HÉRISSON** rejoint complètement ceux qui ont défendu l'idée qu'il ne peut pas y avoir de débat localisé ou de débat sectorisé sur le problème des redevances. Il faut avoir foi dans les compétences de l'agence de l'eau, des fonctionnaires, des élus et autres personnalités et suivre leurs argumentaires. Mais il faut prendre en considération les plus fragiles et notamment les agriculteurs, dès lors qu'a été décidée l'augmentation. Ces derniers doivent être écoutés et entendus et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les maires qui doivent prendre la lourde responsabilité d'augmenter les redevances doivent aussi être accompagnés. Car l'eau paye l'eau et les augmentations de redevances sont nécessaires, d'autant que la volumétrie est un paramètre qui impacte directement les factures. Il informe qu'il votera pour les propositions faites.

**M. JEAMBAR** informe que le monde économique qui, au départ, devait voter contre la proposition, a décidé après discussions de s'abstenir pour ne pas bloquer le système. L'abstention est justifiée par le fait que les industriels restent vigilants, car ils ne savent pas quel sera l'impact des taux planchers sur les redevances qu'ils devront payer.

**M. SADDIER** remercie les participants de leurs propos et de leur sagesse sur un sujet qui n'est jamais agréable.

Il évoque son arrivée à la présidence du Comité de bassin (et rappelle au passage que son mandat se termine en décembre et qu'il faudra redésigner un président ou une présidente lors de la prochaine séance du 8 décembre). Il rappelle que son prédécesseur Michel DANTIN, en quittant la présidence du comité, lui avait présenté le Comité de bassin comme un organisme fonctionnant sans problème et disposant d'un budget stable de 510 millions d'euros. Quelques jours après son élection à la présidence il avait dû faire face à la création de l'OFB, réduisant les moyens d'intervention de l'agence à 440 millions d'euros. Depuis, il n'a eu de cesse de retrouver ces moyens financiers, ce qui va être le cas grâce au plan « eau ». Et il ajoute que 66 postes supplémentaires ont été annoncés pour les agences de l'eau pour 2024.

M. SADDIER remercie les industriels qui ont eu l'humilité de demander de l'aide (en ne les oubliant pas dans les moyens supplémentaires et dans le 12<sup>ème</sup> programme). Il assure que le message a été entendu. En revanche, en tant qu'ancien maire, il est en désaccord avec le vote contre de la représentante de la ville de Marseille. En effet, depuis 50 ans, ce sont les consommateurs qui supportent les augmentations du prix de l'eau. Or, c'est la première fois qu'un plan massif en faveur de l'eau en France ne demandera pas d'effort supplémentaire aux usagers domestiques, considérant que ce sont déjà eux qui payent 80 à 85 % de la contribution. Il partage toutefois la vision de la représentante de la ville de Marseille sur la compétence et la disponibilité des agents de l'agence de l'eau. Il souligne la nécessité d'être d'accord entre membres du Comité de bassin, là où se gèrent la qualité et la quantité de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée, même si certaines décisions sont douloureuses. Il insiste sur le fait que le prix de l'eau va inévitablement augmenter du fait des technologies pour préserver la ressource et des technologies pour rendre au milieu de l'eau respectueuse de l'environnement. Il met en garde sur le fait que les budgets ne pourront pas être composés que de taxes affectées.

M. SADDIER remercie également les agriculteurs pour leurs prises de parole loyales et fidèles aux débats. Il rappelle le rôle engagé et efficace du gouvernement aux côtés de l'agence de l'eau et qui a permis de faire bouger les lignes. Il a d'ailleurs toujours défendu que le Conseil d'administration soit présidé par les Préfets de Région, parce que cela constitue un atout de poids dans les discussions. Même si c'était douloureux, les membres du Comité de bassin avaient réussi à trouver un accord dans la première partie de leurs échanges. M. SADDIER les invite de se concentrer sur cette première partie dans le choix de leur vote. Il appelle à la sagesse afin que soit respecté le travail réalisé depuis le mois de mars, depuis l'annonce du Plan eau. Il assure qu'il continuera à se rendre disponible pour chacun d'entre eux comme il l'a toujours fait depuis les annonces faites par le ministre BÉCHU. Il propose même son aide et celle de tous les élus du bassin pour que dans le 12<sup>ème</sup> programme, les représentants agricoles puissent expliquer cela à leur base.

**L'avis conforme du comité de bassin Rhône-Méditerranée sur les taux de redevance pour l'année 2024 est adopté par délibération n°2023-9 à la majorité des voix (22 abstentions et 2 votes contre).**

#### **IV. REVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PBACC) RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

**M. SADDIER** donne la parole à Mme MICHAUX.

**Mme MICHAUX** explique que cette présentation vise à faire un point d'étape sur la révision du Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée. Ce plan a été enrichi d'un diagnostic de vulnérabilité des territoires au changement climatique. Il propose des solutions au regard de cinq enjeux majeurs d'impact du changement climatique sur les ressources en eau : la baisse de la disponibilité en eau, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau, la perte de la biodiversité et également l'amplification des risques naturels. Il a pour responsabilité de décliner l'objectif de sobriété en eau de 10 % des prélèvements par catégories d'usagers.

La structure du plan n'a pas changé : la première partie présente les principaux effets du changement climatique sur les ressources en eau ; la deuxième partie vise à mettre en avant six principes stratégiques d'adaptation au changement climatique, ce sont les six incontournables mis en lumière dans le Plan d'adaptation ; la troisième partie présente un panier de solutions, 30 défis engagés à l'échelle du bassin (dont la mise en œuvre des PTGE) et un diagnostic de vulnérabilité des territoires. C'est ce dernier qui présente la nouveauté intégrée dans ce plan. Les territoires seront d'autant plus vulnérables au changement climatique s'ils sont déjà sensibles aujourd'hui. De même, un territoire peut devenir sensible et donc vulnérable au changement climatique. La vulnérabilité est liée à l'exposition et aux évolutions climatiques d'ici à 2050. L'agence s'est appuyée sur les travaux nationaux en cours dans le cadre du projet Explore 2, un projet scientifique qui permet au niveau national de décliner les scénarios du GIEC en termes de mobilisation de l'évolution des débits et des cours d'eau. Afin de visualiser cette vulnérabilité, des cartes ont été dessinées avec des degrés de couleur rouge. Ce diagnostic a été fait pour les 193 sous-bassins du bassin Rhône-Méditerranée et s'appuie sur les caractéristiques actuelles du territoire et les évolutions climatiques. Ainsi émergent les territoires les plus vulnérables et sont identifiés les secteurs prioritaires où la mise en œuvre des PTGE est nécessaire pour engager des plans de gestion stratégiques de protection des zones humides et favoriser la biodiversité aquatique. Des actions seront également menées en direction des agriculteurs et des cités urbaines pour lutter contre l'assèchement des sols et préserver la qualité des eaux (PAPI).

Une concertation avec les membres du bureau du Comité de bassin, les services de l'État et les différents partenaires a permis de récolter des informations et des propositions d'ajustement et de conduire également un travail d'expertise sur un certain nombre de bassins versants pour consolider ce diagnostic de vulnérabilité territoriale. Ce travail est en cours.

Il est proposé de valider les grandes orientations du plan avant le colloque du 3 octobre « Ça chauffe, économisons l'eau », au cours duquel seront présentés les grands principes d'adaptation de ce PBACC. Et comme c'est aussi un document pour lequel une large diffusion et une appropriation très large parmi les acteurs sont souhaitées, un travail de mise en forme sera réalisé pour rendre ce plan le plus pédagogique possible. Il sera présenté dans sa version finale au bureau du Comité de bassin et ensuite au Comité de bassin du 8 décembre.

**M. SADDIER** rappelle que ce document donne lieu à un vote de principe et non à un vote définitif ; qui interviendra lors de la séance du 8 décembre. Il permet de collecter de la matière en vue du colloque du 3 octobre prochain et d'avancer vers une délibération définitive. Il ajoute un point supplémentaire concernant un accord avec EDF dans le cadre du plan de 10 % d'économie. EDF est prêt à accepter un investissement d'un milliard d'euros à

l'horizon du Plan eau, soit 2030, pour passer deux de ses trois centrales en circuit fermé. M. SADDIER met toutefois en garde. Il sait par expérience que ce choix entraînera des débats. En effet, il faudra construire des tours aéroréfrigérantes qui seront visibles.

**M. GUILLOT** remercie le président d'avoir pu travailler dans cette configuration sur le réalisme d'un objectif quantitatif dans le domaine de la production électronucléaire, une industrie particulièrement complexe, avec une réglementation particulière sur les enjeux de sûreté. Certaines activités techniques environnementales impliquent une acceptabilité sociétale et de lourdes études à réaliser qui demandent du temps. La direction d'EDF a donné son feu vert pour les centrales de Tricastin et du Bugey. Les investissements sont extrêmement conséquents et nécessitent de trouver des solutions de financement. EDF a conscience de devoir prendre sa part de limitation des prélèvements d'eau à hauteur de 10 % d'ici 10 ans.

**M. SADDIER** remercie l'état d'esprit d'EDF et ses efforts au même titre que les industriels et les agriculteurs. Il salue ce compromis qui lui semble intelligent, acceptable et, surtout, réaliste et se dit conscient de la difficulté de le mettre en œuvre.

**M. HAOREAU**, suite à la réunion du bureau, réaffirme et souligne qu'il y a un vrai problème d'équité dans la répartition de l'effort sur la diminution des prélèvements, à savoir -16 % de réduction pour les fournitures d'eau potable, -10 % pour les industriels et toujours 0 % pour le secteur agricole. Il demande que, même symboliquement, il y ait une inscription de la diminution des prélèvements pour les usagers agricoles dans le premier chapitre « consommer moins d'eau » du document des services de l'agence.

**M. SADDIER** pense que cette remarque est due au fait qu'il n'a pas été assez dit et pas assez expliqué que le secteur qui a fourni la plus grosse économie d'eau, par le passé, dans le bassin Rhône-méditerranée, est le secteur agricole. En outre, les meilleurs élèves ne sont pas les mieux récompensés. Toutefois, il ne peut être demandé un effort supplémentaire à ceux qui ont déjà fourni le plus gros effort. De plus, le secteur agricole est celui qui, travaillant en plein air, est le plus tributaire des aléas climatiques (manque de précipitations, grêle, gel), alors qu'il y va de l'enjeu de l'alimentation en France et de sa capacité à nourrir. Enfin, l'agence, qui est une agence d'État, ne peut écrire autre chose que ce qui relève de la ligne du président de la République. Cette correction ne sera donc pas possible.

**M. ROY** ajoute que la rédaction du PBACC demande tout de même un effort aux agriculteurs. Le plan demande la réduction de 100 000 000 m<sup>3</sup> des prélèvements sur les secteurs en déséquilibre, qui sont nombreux dans le bassin Rhône-Méditerranée, notamment dans les régions du sud. Il s'agit donc d'un gros effort là où la situation est très tendue.

**M. PAUL** regrette que ceux qui, non seulement ont fait des efforts, mais en plus ont progressé, ne soient pas davantage valorisés. En effet, la date de référence choisie est 2019, car il en faut une, mais quid de ceux qui ont progressé bien avant ? Il demande que l'agence ait une lecture intelligente de la trajectoire, même si ce n'est pas écrit.

**M. SADDIER** est d'accord avec cette remarque, ainsi que Madame la Préfète de Région et le directeur général. Il pense qu'il est possible de trouver des moyens pour aider et continuer d'aider des territoires qui ont été hyperperformants et qui ont de l'avance.

**M. ROY** rappelle que la délibération n'est qu'une délibération de principe, dont le but est de finaliser la rédaction pour qu'en décembre, il y ait un vote formel sur le PBACC.

**M. SADDIER** souhaite qu'au colloque du 3 octobre, personne dans le Comité de bassin ne manifeste son désaccord sur la révision du PBACC.

**Mme LORENZI** revient sur les propos de Madame la Préfète, sur la question de la révision des autorisations de prélèvement, car si les prélèvements sont trop élevés, les milieux peuvent en pâtir, y compris dans la mer, où elle s'interroge sur la qualité des eaux rejetées. Elle demande une intention dans le Plan eau sur les milieux aquatiques marins pour aider les collectivités qui s'intéressent en particulier aux nappes infralittorales et à la protection des espaces de recharge de nappe. Cela touche les autorisations d'urbanisme, les chantiers en milieu littoral où la nappe est rabattue avant d'être expulsée vers la mer. Cette gestion de la ressource ne peut être qu'une gestion à très court terme, alors qu'elle a grandement besoin d'être préservée. Certains équilibres sont rompus et nécessitent de revenir sur des autorisations de prélèvement. Certaines zones de la façade méditerranéenne sont plus exposées au changement climatique, même si cette exposition est inégale (un grand plateau continental est plus sensible à la chaleur qu'un terrain très en pente). Cela nécessite une analyse fine à faire sur l'ensemble de la façade méditerranéenne.

**Mme BUCCIO** assure que des actions sont prévues en faveur du littoral et de la mer dans le projet du 12<sup>ème</sup> programme, dans lequel toute une partie est consacrée à ce sujet. Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée est celui qui fait le plus en la matière, mais il ne faut certes pas baisser la garde.

**M. ROY** confirme qu'au-delà du PBACC, ces éléments seront développés dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme. De plus, tous les ans, des journées sont organisées, sur les milieux marins. Elles permettent de faire le bilan sur toute la connaissance accumulée et les actions qui ont été mises en œuvre. Au titre du 11<sup>ème</sup> programme, environ 100 millions d'euros par an sont dédiés directement aux milieux marins. Ils incluent la diminution des rejets d'assainissement dans la mer. De plus, l'agence de l'eau prend en charge la mise en œuvre d'un cadre stratégique au milieu marin qui demande de vrais détails du milieu marin de manière générale. Enfin, dans le cadre des futurs appels à projets pour le développement de l'éolien en mer, la loi prévoit de demander que les lauréats de ces appels à projets financent un fonds en faveur de la biodiversité en mer. Ce fonds sera confié en gestion aux agences de l'eau. Cela dégagera des moyens supplémentaires pour le financement des actions en faveur de cette biodiversité.

**M. PULOU** salue l'effort de pédagogie considérable qui a été fait pour les cartes, alors même qu'Explore 2070 n'est pas très clair dans les tendances qui ressortent. Il revient également sur le discours de Madame la Préfète. Le point clé de ce document compact sera de voir s'il sera opérationnel. M. PULOU espère vivement qu'il le sera. La dimension de concertation et le fait que l'État ira jusqu'à modifier les arrêtés d'autorisation de prélèvements sont deux points très importants. Le réseau de l'eau y sera attentif et compte sur Madame la Préfète pour aller jusqu'au bout de la démarche.

**M. SADDIER** rappelle que ce n'est pas un vote définitif, ce dernier interviendra au Comité de bassin du mois de décembre. Le vote de ce jour permet d'avoir une orientation et d'étoffer les informations en vue du colloque, mais aussi de voter les grandes lignes du travail accompli par Laurent ROY avant son départ.

**Les grandes orientations de la révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée sont adoptées à l'unanimité par délibération n°2023-10.**

## **V. POINT SUR LA SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

**M. SADDIER** donne la parole à M. PITRAT.

**M. PITRAT** fait le point de la situation hydrologique (du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023) sur le bassin. Cela permet d'objectiver la situation, car le changement climatique est une réalité, particulièrement sur le bassin Rhône-Méditerranée. L'année qui s'achève a été encore très sèche avec des déficits importants. Le cumul pluviométrique du bassin va de 60 cm à 25 cm avec des zones assez critiques, notamment sur le littoral occitan et la région des Pyrénées-Orientales, dont la pluviométrie est en moyenne de 83 cm annuels. Le seul secteur du bassin qui s'en sort bien en pluviométrie est la frange est des Alpes, légèrement excédentaire, et une partie du bassin sur les massifs alpins qui reste à peu près dans la normale. Sur le nord-est du bassin, les situations sont déficitaires, voire même très déficitaires, notamment dans la partie occitane qui est à plus de 70 % de déficit pluviométrique.

Le dôme de chaleur est également un phénomène inquiétant. Il se met en place de plus en plus fréquemment, notamment dans la période estivale. Il se matérialise sous la forme d'un air très chaud venu du Maghreb qui crée un effet cocotte-minute, car l'air chaud reste sur le bassin pendant plusieurs jours, d'où la canicule tardive historique vécue fin août, avec des températures records jusqu'à 36°C à Lyon, Valence, Nîmes ou encore Narbonne et des conséquences sur l'hydrologie.

Les prévisions de Météo France ne sont pas extrêmement rassurantes, puisqu'elles annoncent un scénario plus chaud que la moyenne. Septembre a été très chaud et il risque d'en être de même pour les quinze premiers jours d'octobre. Dans ce contexte, Météo France peine à envisager les taux d'humidité qui conditionnent le grand cycle de l'eau. Le sud du bassin pourrait connaître des périodes de précipitations qui, avec la sécheresse excessive des sols, pourraient provoquer des épisodes de pluie cévenols qui sont des pluies extrêmement violentes et très localisées. On constate que, depuis quelques années, ils pénètrent de plus en plus profondément dans le bassin. Sur un week-end, ils ont été observés sur une partie de l'Ardèche, l'Isère et de la Drôme, ce qui montre bien les effets du changement climatique.

Concernant l'hydrologie de surface, les précipitations de fin août-début septembre n'ont pas suffi à sortir la région d'une situation déficitaire. La partie centre et nord du bassin enregistre des débits beaucoup plus faibles que les normales. Et bien sûr, les débits sont historiquement toujours très faibles sur la partie littorale.

Concernant les nappes, la situation est beaucoup plus inquiétante. En effet, quand on parle de nappes inertielles, c'est qu'elles ont besoin de se recharger et ce n'est pas parce qu'on a des épisodes pluvieux que la recharge va se faire. Des recharges hivernales sont indispensables, avec des pluies régulières qui permettent des sols humides et l'infiltration de l'eau dans les nappes pour qu'elles se rechargent. Or, depuis trois ans, la recharge hivernale se fait très mal et certaines nappes comme celles de la Haute-Saône ou du Roussillon ont un niveau historiquement très bas. Les nappes d'accompagnement des cours d'eau sont très faibles et ne peuvent plus contribuer au maintien des débits puisqu'eux-mêmes n'arrivent pas à assurer un débit suffisant, malgré les précipitations de septembre. Le bassin est plutôt dans une phase aigüe de situation de sécheresse. La recharge pluviométrique de la prochaine période hivernale sera déterminante pour éviter que le bassin ne se retrouve dans une situation très délicate l'année prochaine, en particulier sur les nappes. La conséquence est sur l'alimentation en eau potable, puisqu'elle dépend beaucoup des nappes souterraines. Certains réseaux sont déjà en tension.

Quant à la situation hydrologique avec l'humidité des sols, elle est sans surprise. Des secteurs littoraux enregistrent des sols extrêmement secs au 31 août, mais aussi dans le nord du bassin, notamment la partie Bourgogne. Les seuls secteurs qui s'en tirent bien au niveau de la sécheresse des sols sont la partie alpine et le cœur de la Provence qui, cette année, a reçu une pluviométrie assez honorable. Une bonne nouvelle existe toutefois au

niveau du stockage des retenues, car, grâce à une pluviométrie à peu près normale sur les Alpes et les pluies de printemps, les grandes retenues sont globalement bien remplies, elles sont aujourd'hui à un niveau normal. Le point d'inquiétude se trouve au niveau des retenues qui servent la navigation sur les canaux. Ceux du Centre et de Bourgogne sont à un niveau assez bas, ainsi que ceux de la plaine du Roussillon qui ont été beaucoup sollicités pour le soutien à l'étiage et ont subi une perte de pluviométrie.

**M. PITRAT** présente ensuite des éléments des campagnes d'observation de l'OFB qui réalise un travail de terrain sur les bassins versants dans les secteurs les plus sensibles afin d'objectiver la situation. Il en ressort que la situation s'est beaucoup dégradée de 2021 à 2022 puis de 2022 à 2023, notamment dans certains secteurs comme l'Ain, l'Isère, la Drome ou sur le littoral, où la situation est assez critique, car près la moitié des stations sont soit en assec, soit en écoulement non visible. Le phénomène s'amplifie pendant la période estivale : en mai-juin, elle était à peu près normale et elle s'est beaucoup dégradée en juillet et en août.

**M. PITRAT** présente enfin la cartographie des restrictions avec quatre niveaux de restriction. Est notée une rupture en juillet-août, puisqu'entre juin et août, la situation s'est sur le bassin largement dégradée dans les eaux souterraines. Au 15 septembre, la situation des restrictions est plus poussée qu'à la fin du mois d'août 2023. Elle l'était moins en 2022. Là aussi est vivement attendue une recharge hivernale, car si cette recharge se fait mal, l'année 2024 va être extrêmement difficile.

**M. SADDIER** déplore que les scientifiques ne fassent que confirmer ce que tout le monde constate déjà. La situation est inquiétante et les perspectives sont incertaines, d'où la nécessité absolue de prendre des mesures et de trouver des moyens financiers supplémentaires pour investir massivement, afin d'accompagner ce changement climatique.

**M. BRELY** confirme qu'un rapport de l'OFB stipule que dans son département de la Drôme, seulement 16 % des cours d'eau ont un écoulement visible acceptable. Selon lui, le réchauffement climatique n'est pas le seul responsable. Depuis plusieurs décennies, les prélèvements sont supérieurs aux apports sur les nappes phréatiques et les cours d'eau. Le niveau des nappes ne cesse de baisser. M. BRELY estime que les 10 % d'économie ne sont pas suffisants pour atteindre l'équilibre, mais aussi que les prélèvements sont mal gérés. Ils ne sont pas identifiables et quantifiables.

**Mme VIGNON** s'interroge sur la réutilisation des eaux usées des stations d'épuration. Elle déplore que les dernières mesures européennes soient très frileuses à ce sujet et se demande pourquoi on ne s'inspire pas de pays comme Israël ou l'Espagne qui réutilisent l'eau. Même si elle comprend que ce n'est pas toujours possible, la loi devrait permettre une utilisation au cas par cas.

**M. SADDIER** répond aux deux interventions. Sur la première, il partage l'idée que les prélèvements ne sont pas identifiables et quantifiables, car les forages ne sont pas toujours déclarés. Il faudrait une vraie réforme du code minier, mais c'est un sujet tellement périlleux pour une majorité que personne ne veut le faire. Ce problème législatif empêche de faire l'inventaire des forages non déclarés et surtout de mieux les contrôler. Sur la deuxième intervention, il met en garde. La réutilisation des eaux usées, même si elle semble relever du bon sens, n'est pas à pratiquer partout. En effet, réutiliser 100 % des eaux usées, là où les eaux usées constituent le débit qui reste dans les ruisseaux, n'est pas judicieux. Il y a donc des endroits où il est déconseillé de réutiliser les eaux usées.

**M. PAUL** partage les propos de M. SADDIER. La réutilisation des eaux usées traitées n'engendre pas une nouvelle ressource en eau. L'eau utilisée à autre chose que l'alimentation du milieu risque de manquer. La comparaison avec l'Espagne et Israël ne lui

semble pas justifiée. Il pense que réutiliser les eaux usées traitées est un signe d'échec de leur gestion des milieux. Il privilégie le Plan d'adaptation au changement climatique qui préconise une réduction de la consommation d'eau, un changement de comportement et des usages plus respectueux du milieu naturel. D'ailleurs, la REUT n'est pas un phénomène nouveau. Le premier décret date de 2008 et est déjà mis en pratique en France. Il s'interroge sur la question du modèle économique. Qui payera les traitements ?

**M. LIME** répond à M. SADDIER que ce n'est pas au maire de donner une autorisation pour forer, mais à une autorité d'État. Sur la récupération des eaux usées, il informe que le chiffre de Vendée Eau est de 70 centimes le mètre cube sorti de station et remis dans le milieu naturel.

**M. VINCHES** informe sur les évolutions réglementaires au niveau de l'État. Trois arrêtés concernant la réutilisation des eaux usées sont travaillés directement au niveau de la direction de l'eau et de la biodiversité : un arrêté concernant les possibilités de réutilisation dans le cadre de l'irrigation est en signature ; un deuxième arrêté au niveau de la réutilisation pour les espaces verts est lui aussi en signature ; et enfin un arrêté sur les usages urbains est en cours de rédaction.

**M. SADDIER** conclut que tout le monde s'accorde à dire que le changement climatique est une catastrophe et prie pour qu'il pleuve et neige cet hiver. Il informe les membres du Conseil d'administration de l'agence qu'une réunion va maintenant avoir lieu, présidée par Madame la Préfète de Région. Il demande aux autres participants de sortir pour permettre cette réunion. Il remercie tous les participants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40 minutes*

# SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 29 SEPTEMBRE 2023

## LISTE DE PRÉSENCE

**127/165** (70 présents et 57 pouvoirs)

**Collège ÉLUS** (66 représentants)  
46 voix (20 présents et 26 mandats)

### Membres présents du collège des élus :

- **M. BONNETAIN Pascal**, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- **Mme CHAUDOIR Gwendoline**, Vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
- **Mme DUVERNOIS Magali**, Maire d'Exincourt
- **M. FOREL Bruno**, Président de l'EPTB Arve
- **M. GRAS Frédéric**, représentant l'EPTB Gardons
- **Mme GROSPERRIN Anne**, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole
- **M. HOAREAU Antoine**, adjoint au maire de Dijon
- **Mme JUSTE Christine**, adjointe au maire de Marseille
- **M. LIME Christophe**, conseiller communautaire du Grand-Besançon
- **Mme LOTTE Catherine**, maire de Brussieu
- **Mme MAGNAN Marion**, conseillère départementale des Alpes de Haute-Provence
- **M. PAUL Hervé**, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur
- **M. PELLET Yvon**, vice-président du conseil départemental de l'Hérault
- **Mme PHILIP Patricia**, maire de Fontaine de Vaucluse (84)
- **Mme PRIGENT Perrine**, conseillère municipale déléguée à la Ville de Marseille (13)
- **M. REAULT Didier**, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole (13)
- **M. REVOL René**, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- **M. SADDIER Martial**, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- **Mme TRAMONTIN Céline**, Présidente du SYMCRAU
- **M. WIGT Yves**, président du SMAVD Durance

### Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- **M. ALPY Philippe**, conseiller départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline
- **M. AMRANE Olivier**, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. SADDIER Martial
- **M. ARNAUD Jean-Michel**, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à M. WIGT Yves
- **Mme BICAIS Nathalie**, Maire de la Seyne sur mer, a donné pouvoir à M. FOREL Bruno
- **Mme BONILLA Claudine**, Adjointe au maire de Chambéry, a donné pouvoir M. BONNETAIN Pascal
- **M. BORDAT Benoît**, député de Côte d'Or, a donné pouvoir à M. HOAREAU Antoine
- **Mme COUTHERUT Sylvie**, conseillère départementale de Haute-Savoie, a donné pouvoir à Mme GROSPERRIN Anne
- **M. CRAUSTE Robert**, Maire du Grau du Roi, a donné pouvoir à Mme PRIGENT Perrine
- **Mme CRESSENS Annick**, conseillère départementale de Savoie, a donné pouvoir à M. PAUL Hervé
- **M. CURTAUD Patrick**, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. SADDIER Martial
- **M. DAVID Pascal**, délégué de l'EPTB Saône-Doubs, a donné pouvoir Mme GROSPERRIN Anne
- **M. D'ETTORE Gilles**, maire d'Agde, a donné pouvoir à M. WIGT Yves
- **M. DURBET Yves**, Maire de Saint-Jean de Maurienne, a donné pouvoir à Mme LOTTE Catherine
- **Mme LANGEVINE Agnès**, Vice-présidente du conseil régional Occitanie, a donné pouvoir M. BONNETAIN Pascal
- **M. LLOBET Guy**, Maire de Collioure, a donné pouvoir à M. PRIGENT Perrine
- **Mme MARTIN Bénédicte**, vice-présidente du conseil régional PACA, a donné pouvoir à Mme MAGNAN Marion
- **Mme NOGUIER Bérengère**, vice-président du conseil départemental du Gard, a donné pouvoir M. FOREL Bruno
- **Mme OLMOS Anne-Sophie**, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline
- **Mme PFLIEGER Géraldine**, Maire de Saint Gingolph, a donné pouvoir à Mme LOTTE Catherine
- **Mme PICARD Patricia**, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme MAGNAN Marion
- **Mme QUENARDEL Françoise**, Maire de Savasse, a donné pouvoir à Mme PHILIP Patricia
- **M. ROUVIER Armand**, Maire de Brenon, a donné pouvoir à M. PHILIP Patricia
- **M. SAUVAGE Jean-Michel**, conseiller municipal de Cannes, a donné pouvoir à M. PAUL Hervé
- **M. VIAUD Jérôme**, président de la CLE de la Siagne, a donné pouvoir à M. GRAS Frédéric
- **M. VIOLA André**, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à M. GRAS Frédéric
- **M. WOYNAROSKI Stéphane**, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté, a donné pouvoir à M. HOAREAU Antoine

## Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)

26 voix (17 présents et 9 mandats)

### Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- Mme GALLIN-MARTEL Claude, directrice de la FDPPMA de l'Ardèche
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
- M. GUIRAUD Jacques, UFC Que Choisir de la région PACA
- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône
- Mme ROUSTANT Martine, Secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- Mme SAVELLI Christelle, Fédération régionale des chasseurs de PACA
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

### Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme BLATRIX Cécile, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. PULOU Jacques
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak, a donné pouvoir à Mme VIGNON Cathy
- M. COURSAT Jean-Pierre, Administrateur de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme SAVELLI Christelle
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre de l'UNAF -URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. PULOU Jacques
- Mme LALET Julie, juriste à la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. BRELY Christian
- Mme MARAIS Julie, représentant la FDPPMA du Gard, a donné pouvoir à M. GUILLAUD Gérard
- Mme PETIT Martine Esther, Membre du bureau du CESER Bourgogne Franche Comté, a donné pouvoir à Mme BERNARDIN-PASQUET Annick
- Mme POUMEY Jennifer, chargée de mission à Surfriider
- M. POUPET Jean-Christophe, responsable du bureau éco régional Alpes de WWF Lyon, a donné pouvoir à Mme BERNARDIN-PASQUET Annick

## Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)

26 voix (22 présents et 4 mandats)

### Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur d'Eiffage
- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH)
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DESTAINVILLE Dominique, Ingénieur conseil indépendant
- M. DIVET Eric, directeur CNR
- M. GRAVIER Eric, directeur des Papeteries Gemdoub
- M. GUILLOT Hervé, délégué régional EDF, unité de production Méditerranée
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. LEVEQUE Patrick, président de la chambre départementale d'agriculture des Bouches du Rhône
- M. MOREAU Benoît, directeur du développement Sté Canal de Provence
- M. PAYAN Jacques, Union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

### Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme ENRICI Marie-Hélène, environnement expert à Rhodia opération, a donné pouvoir à M. CUBADDA Béatrice
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir DE BALATHIER Jean
- Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice régionale PACA de Suez-Eau-France, a donné pouvoir à M. MOREAU Benoît
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme, a donné pouvoir à M. ROYANNEZ Jean-Pierre

**Collège ÉTAT (33 représentants)**  
*29 voix (11 présents et 18 mandats)*

**Représentants présents du collège de l'État :**

- La Préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète coordonnatrice de Bassin, Mme Fabienne BUCCIO
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- Le directeur général VNF, est représenté par Mme AVEZARD
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- Le directeur général de l'Office français de la biodiversité est représenté par M. Jacques DUMEZ

**Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :**

- *Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la DREAL Provence-Alpes Côte-d'Azur a donné pouvoir à l'INRAE*
- *Le Commissariat à l'aménagement des Alpes a donné pouvoir à l'INRAE*
- *Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir au BRGM*
- *Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la DIRM Méditerranée a donné pouvoir à la DREAL Occitanie*
- *Le directeur de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir à l'OFB*
- *La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivage lacustres a donné pouvoir à l'OFB*
- *Le directeur de l'agence de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur du Parc national de Port Cros a donné pouvoir à la DREAL Occitanie*
- *Le président du directoire du Grand port maritime de Marseille, a donné pouvoir à M. l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de l'Office national des forêts a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a donné pouvoir au BRGM*

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE**

**M. Laurent ROY**, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
**Mme Marielle MONTGINOUL**, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée